



# COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas

Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928

[Site Internet](#) [X](#) [YouTube](#) [LinkedIn](#)

## Communiqué de presse

Non officiel

N° 2025/50

Le 30 octobre 2025

### **Le président de la Cour internationale de Justice s'adresse à l'Assemblée générale des Nations Unies**

LA HAYE, le 30 octobre 2025. S. Exc. M. le juge Iwasawa Yuji, président de la Cour internationale de Justice, s'est adressé ce jour à l'Assemblée générale des Nations Unies afin de présenter le rapport annuel de la Cour pour l'année judiciaire 2024-2025.

Après avoir félicité M<sup>me</sup> Annalena Baerbock pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa quatre-vingtième session, le président Iwasawa a observé que le nombre d'affaires inscrites au rôle de la Cour était resté plus élevé que jamais. Vingt-quatre affaires, dont 23 procédures contentieuses et une procédure consultative, sont actuellement pendantes devant la Cour, soulevant un large éventail de questions juridiques. Pendant la période à l'examen, la Cour a été saisie de cinq nouvelles affaires contentieuses, dont deux ont ultérieurement été radiées du rôle général.

Le président a informé l'Assemblée que, depuis le 1<sup>er</sup> août 2024, date du début de la période couverte par le rapport annuel, la Cour avait tenu des audiences dans six affaires, rendu un arrêt au fond, deux arrêts sur des exceptions préliminaires et deux avis consultatifs, dont le dernier avait été donné une semaine auparavant. En outre, la Cour a rendu trois ordonnances sur des demandes en indication ou en modification de mesures conservatoires, une ordonnance de suspension de procédure et une ordonnance sur la recevabilité de déclarations d'intervention, ainsi qu'un certain nombre d'ordonnances en matière de délais dans diverses affaires. Le président Iwasawa a précisé que la Cour avait entamé son délibéré sur la demande d'avis consultatif présentée par l'Organisation internationale du Travail, après quoi il a donné un aperçu de la teneur des deux avis consultatifs, des arrêts et des ordonnances portant sur des questions de fond que la Cour a rendus pendant la période considérée.

Le président a ensuite dit quelques mots au sujet du fonds d'affectation spéciale pour le programme relatif aux *Judicial Fellows* de la Cour, qui a été créé par le Secrétaire général en 2021, à la demande de l'Assemblée générale. Il a informé l'Assemblée que, pendant l'exercice 2024-2025, quatre des quinze *Judicial Fellows* avaient été parrainés par le fonds d'affectation spéciale et que, s'agissant du nouveau groupe qui avait rejoint la Cour un mois auparavant pour l'exercice 2025-2026, quatre autres *Judicial Fellows* bénéficiaient d'une telle assistance financière. Le président Iwasawa a relevé que, « [à] ce jour, des ressortissants de l'Afrique du Sud, du Brésil, de la République du Congo, de l'Érythrée, du Guatemala, de l'Inde, de la République islamique d'Iran, du Kenya, du Pakistan, des Philippines, de la Tunisie et de la Türkiye [avaie]nt reçu une bourse » ainsi financée, et que « le succès du fonds d'affectation spéciale dépend[ait] entièrement de la générosité renouvelée des donateurs ».

Le président a ensuite communiqué à l'Assemblée générale les dernières informations relatives au problème de la contamination à l'amianté au Palais de la Paix, siège de la Cour, sis à La Haye (Pays-Bas).

Avant de conclure son allocution, le président Iwasawa a abordé la situation budgétaire de la Cour. Il a exprimé « la profonde gratitude de [celle-ci] pour l'accueil favorable que l'Assemblée générale a[vait] réservé à sa demande de crédits pour 2025 » — qui lui avait permis de renforcer ses modestes effectifs — et a informé les représentants que, par son projet de budget pour 2026, la Cour entendait consolider les progrès accomplis jusque-là, en sollicitant une légère augmentation des ressources mises à sa disposition pour rester à même de répondre aux attentes de la communauté internationale. Le président a souligné que « la Cour [était] parfaitement consciente des défis liés à l'accroissement de sa charge de travail qu'elle d[eva]it relever pour rendre ses arrêts et donner ses avis en temps utile ». Il a fait savoir à l'Assemblée que, parallèlement à l'augmentation de budget qu'elle avait sollicitée, la Cour procédait à un réexamen interne de ses méthodes de travail visant à maintenir la qualité tout en accroissant l'efficacité, notamment par l'intégration de nouvelles technologies.

Le président Iwasawa a conclu son allocution en relevant que sa dernière intervention devant l'Assemblée remontait au 26 juin 2025, à l'occasion du quatre-vingtième anniversaire de la Charte des Nations Unies, et que, l'année prochaine, la Cour célébrerait, elle aussi, son quatre-vingtième anniversaire. Il a fait observer que « [c]es jalons ne devraient ... pas donner lieu à de l'autosatisfaction ou à de la suffisance, mais inciter à l'introspection et à un engagement renouvelé en faveur du progrès », concluant que « [l]a Cour internationale de Justice [était] prête à apporter son aide et à donner des orientations à la communauté internationale par ses décisions et ses avis consultatifs ».

---

Le [texte](#) intégral du discours du président de la Cour devant l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi que le [rapport annuel](#) pour l'année judiciaire 2024-2025 sont disponibles sur le site Internet de la Cour.

---

*Remarque :* Les communiqués de presse de la Cour sont établis par son Greffe à des fins d'information uniquement et ne constituent pas des documents officiels.

---

La Cour internationale de Justice (CIJ) est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle a été instituée en juin 1945 par la Charte des Nations Unies et a entamé ses activités en avril 1946. La Cour est composée de 15 juges, élus pour un mandat de neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité de l'ONU. Elle a son siège au Palais de la Paix, à La Haye (Pays-Bas). La Cour a une double mission, consistant, d'une part, à régler, conformément au droit international, les différends juridiques dont elle est saisie par les États et, d'autre part, à donner des avis consultatifs sur les questions juridiques qui lui sont soumises par les organes de l'ONU et les institutions du système des Nations Unies dûment autorisés à le faire.

---

Département de l'information :

M<sup>me</sup> Monique Legerman, première secrétaire de la Cour, cheffe du département : +31 (0)70 302 2336

M<sup>me</sup> Joanne Moore, attachée d'information : +31 (0)70 302 2337

M. Avo Sevag Garabet, attaché d'information adjoint : +31 (0)70 302 2481

Adresse électronique : [media@icj-cij.org](mailto:media@icj-cij.org)